

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1962

13 août 2013

SOMMAIRE

Altilux-TP s.à r.l.	94136	Rohtak Holding S.A.- SPF	94135
Anchor Holdings SCA	94134	Rosann S.A.-SPF	94135
Bengalis S.A.	94150	Royalty Pharma S.à r.l.	94134
Encore + Rheinfelden S.à r.l.	94166	Samara Capital Corporation S. à r.l.	94136
Euro Holiday Properties S.A.	94169	Santander European Investments Lux S.à r.l.	94136
Europa Lux III S.à r.l.	94156	Sàrl Elearn Globe International	94137
Galway I S.à r.l.	94173	Sàrl Monteverde Energy Groupe	94138
GIB Group International	94176	S Asia III Luxembourg S.à r.l.	94133
Kefman Holdings S.A.	94146	Schreinerei Thomé s.à r.l.	94136
Kiteastwood S.A.	94140	Schroder Special Situations Fund	94176
Lean4Health S.à r.l.	94172	S.C. Truck and Trailer Parts	94133
Nikko AM Global Umbrella Fund	94169	Sewimariva S.A.	94139
Odeon Investments S.à r.l.	94173	Simtec Silicone Parts Luxembourg S.A.	94137
Odin E.I.G. S.C.A.	94140	SL Investment General Partners S.à r.l.	94137
Perfect Body Luxembourg S.à r.l.	94138	S.M.R. S.A.	94133
Pix S.à r.l.	94130	SPF - Sierra Portugal	94135
Primecite Invest S.P.F. S.A.	94130	Spindle Logistics S.à r.l.	94138
Primolog S.à r.l.	94130	SsiX	94139
Punta Aspera S.A.	94130	Sterling Testing S.à r.l.	94139
Q Invest S.A.	94131	Superholdco Lux S.à r.l.	94137
Quo Vadis S.à r.l.	94131	Superholdco Lux S.à r.l.	94135
Quo Vadis S.à r.l.	94131	Swirl S.A.	94130
Quo Vadis S.à r.l.	94131	Sydenham Holding S.à r.l.	94131
Raystown Lux S.A.	94132	The Building Block Equity Fund S.A., SI- CAR	94132
Raystown Lux S.A.	94132	T.K.L. Treuhand Kontor Luxemburg S.A.	94175
Recherche et Investissements Internatio- naux	94134	Tulip Logistics S.à r.l.	94133
Resources Management Corporation	94134		
Richard S.à r.l.	94132		
Rizdrink	94133		
Rizzani de Eccher International S.à r.l.	94132		

Pix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.935.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084262/10.

(130103504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Primecite Invest S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.079.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084266/10.

(130104070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Primolog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.063.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084267/10.

(130103680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Punta Aspera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.621.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084274/10.

(130103920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Swirl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1455 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 165.456.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013084374/14.

(130103466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Sydenham Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.335.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Juin 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2013084375/14.

(130104007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Q Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 121.797.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013084279/10.

(130104035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Quo Vadis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 25, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 22.275.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013084285/10.

(130103478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Quo Vadis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 25, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 22.275.

Les comptes annuels au 31/12/2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013084286/10.

(130103541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Quo Vadis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 25, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 22.275.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013084288/10.

(130103543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

RDEI S.à r.l., Rizzani de Eccher International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 170.499.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013084294/10.

(130103307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Raystown Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013084296/10.

(130104017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Raystown Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013084298/10.

(130104065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Richard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3932 Mondercange, 80, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 44.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mondercange, le 25 Juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013084302/10.

(130103539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

The Building Block Equity Fund S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.004.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement en date du 31 mai 2013

Le mandat de la société Ernst & Young ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88019 en tant que réviseur d'entreprises est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013084381/14.

(130103423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Tulip Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 109.780.

—
RECTIFICATIF

Ceci est une mention rectificative suite au dépôt effectué le 23/10/2012 n°L120182443 concernant le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tulip Logistics S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013084387/14.

(130104047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Rizdrink, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 151.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013084303/10.

(130103366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

S Asia III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.090,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 164.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2013084311/10.

(130103454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

S.C. Truck and Trailer Parts, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 166.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013084312/10.

(130103629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

S.M.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 56, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 101.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 26/06/2013.

Référence de publication: 2013084314/10.

(130104226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Royalty Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 153.132.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 24 juin 2013

1. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26.6.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Royalty Pharma S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084295/16.

(130104117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

R.I.I. S.A., Recherche et Investissements Internationaux, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.561.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RECHERCHE ET INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX, en abrégé R.I.I. S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084300/12.

(130103827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Resources Management Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 20.428.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013084301/12.

(130103358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Anchor Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.689.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Anchor Holdings SCA

Dûment représentée par Anchor Holding GP S.A.

G.B.A.D. Cousin / J. Boydell

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2013084475/14.

(130105030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Rohtak Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 68.089.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 juin 2013

Résolution unique

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 06 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la Société et décide de coopter, avec effet au 06 juin 2013, Monsieur Marc LIBOUTON, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Marc LIBOUTON terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour ROHTAK HOLDING S.A.-SPF

Référence de publication: 2013084305/15.

(130103580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Rosann S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 20.476.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 18 juin 2013

Résolution unique

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 06 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la Société et décide de coopter, avec effet au 06 juin 2013, Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Philippe RICHELLE terminera le mandat de son prédécesseur.

ROSANN S.A.-SPF

Référence de publication: 2013084307/15.

(130103581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

SPF - Sierra Portugal, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.470.

EXTRAIT

Il convient de prendre note que Sierra Portugal S.A., gérant de la Société, a désormais son siège social à Rua Galileu Galilei, n°2, 3° piso, Carnide, 1500-392 Lisbonne, Portugal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013084365/13.

(130103331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Superholdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 157.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Superholdco Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084332/11.

(130104068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Samara Capital Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 113.650.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2013

1. Monsieur John Joseph SCELFO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Brendan John CAREY, administrateur de sociétés, né à Penola (Australie), le 31 octobre 1960, demeurant professionnellement à WC2N 6AG Londres (Royaume-Uni), 1-11 John Adam Street, The Adelphi Building, 9^{ème} étage, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Samara Capital Corporation S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084317/16.

(130103883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Santander European Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.110.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66650 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084319/10.

(130103745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Schreinerei Thomé s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6585 Steinheim, 8, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 99.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013084320/10.

(130103537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Altibox-TP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3541 Dudelange, 116, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 144.821.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2013

Par résolutions adoptées en date du 21 juin 2013, les associés ont nommé Monsieur Jean-Noël FRENOIS, né le 13/11/1951 à Harol (France), demeurant 32 rue Mangin - 57 000 Metz au mandat de gérant pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

La société est valablement engagée par la signature individuelle des gérants en toutes circonstances.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pascal SEGUY

Gérant

Référence de publication: 2013084441/18.

(130103848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

SL Investment General Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 163.790.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 18 juin 2013

En date du 18 juin 2013, le Conseil de Gérance a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 7 juin 2013, de Monsieur Gareth Groome en qualité de membre du Conseil de Gérance.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SL Investment General Partners SARL

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013084349/15.

(130103841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Simtec Silicone Parts Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 83.765.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013084348/12.

(130103422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Superholdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 157.960.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des associées en date du 19 juin 2013

1. M. David SANA a démissionné de son mandat de gérant de classe D.

2. Mme Karolina DZIEMIANCZYK, administrateur de sociétés, née le 21 janvier 1982 à Bartoszyce (Pologne), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie D pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26.06.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Superholdco Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084333/16.

(130104125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Sàrl Elearn Globe International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 174.445.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SARL ELEARN GLOBE INTERNATIONAL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084338/11.

(130103669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Spindle Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 126.262.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Spindle Logistics S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013084325/12.

(130104082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Perfect Body Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 167.666.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 22 mai 2013

A) RÉPARTITION DES PARTS SOCIALES APRÈS LES CESSIONS DU 22.05.2013

Les associés constatent, suite à la cession de parts sociales du 22 mai 2013, dûment acceptées par les organes compétents de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915, que le capital social de la société Perfect Body Luxembourg Sàrl., RC B 167666, est détenu comme suit:

Alex Hoffmann, né le 9 mars 1952 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant à L-8245 Mamer, 51 rue de la Libération	71 parts sociales
Fatima Amrani, née le 20 novembre 1967 à Algrange (France), demeurant à L-8245 Mamer, 51 rue de la Libération	29 parts sociales

B) DÉMISSION DE MARILDA IRÈNE AJALA LOPES, GÉRANTE ADMINISTRATIVE

Madame Marilda Irène Ajala Lopes, née le 4 février 1973 à Amambai (Brésil), demeurant à L-1549 Luxembourg, 6 rue des Frênes, présente sa démission comme gérante administrative de la société Perfect Body Luxembourg Sàrl.

Les associés réunis en assemblée acceptent à l'unanimité la démission avec effet immédiat de Madame Marilda Irène Ajala Lopes.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Les associés

Monsieur Alex Hoffmann / Madame Fatima Amrani

Les membres du bureau

Alex Hoffmann / Claude Karn / Amrani Fatima

Président / Secrétaire / Scrutateur

Les organes compétents

Monsieur Alex Hoffmann

Référence de publication: 2013084256/31.

(130103737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Sàrl Monteverde Energy Groupe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SARL MONTEVERDE ENERGY GROUPE

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084339/11.

(130103668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

SsiX, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 161.466.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084328/10.

(130104098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Sterling Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 201.601,71.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 158.005.

EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales survenue le 30 novembre 2012, Herculean Testing Group B.V. Employee Benefit Trust agissant par son trustee Appleby Trust (Jersey) Limited, ayant son siège social à 13-14, Esplanade, St Helier, Jersey, JE- JE1 1BD, Iles Anglo-Normandes, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 21755, associé de la Société a cédé les parts sociales suivantes:

- 1,553,561 parts sociales de classe H à M. Colin Speedie, né le 8 décembre 1971 à Lanark (Royaume-Uni), résidant à 15314 Woodlawn Manor Court, Cypress, TA 77429, Etats-Unis d'Amérique;
- 604,163 parts sociales de classe H à M. Kevin Murphy, né le 7 juillet 1972 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 338 St Joseph Avenue, Long Beach, CA 90814, Etats-Unis d'Amérique;
- 517,854 parts sociales de classe H à M. Earl Smith, né le 4 décembre 1963 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 6071 Caitlin Landing, Grand Blanc, MI 48439, Etats-Unis d'Amérique;
- 431,545 parts sociales de classe H à M. Matthew White, né le 23 septembre 1967 à Littlehampton (Royaume-Uni), résidant à Gig Cottage, 61 High Street, Sutton Courtenay, Oxon, OX14 4AT, Royaume-Uni;
- 215,772 parts sociales de classe H à M. David Shipley, né le 3 juillet 1953 à Scunthorpe (Royaume-Uni), résidant à 8 Church Street, Haxey, Doncaster, DN9 2HY, Royaume-Uni;
- 215,772 parts sociales de classe H à M. Joshua Gregg, né le 22 avril 1976 en Illinois (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 13961 Dellbrook Street, Corona, CA 92880, Etats-Unis d'Amérique;
- 215,772 parts sociales de classe H à M. Michael Nakonechny, né le 19 juin 1972 en Illinois (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 1245 Cobblers Crossing, Elgin, IL 60120, Etats-Unis d'Amérique;
- 215,772 parts sociales de classe H à M. Robbert Jan Steenks, né le 20 juillet 1975 à De Bilt (Pays-Bas), résidant à De Kempenaerstraat 215, NL-1051 DC Amsterdam, Pays Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sterling Testing S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013084330/33.

(130103256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Sewimariva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 130.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013084344/11.

(130104160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**Odin E.I.G. S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Kiteastwood S.A.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 139.373.

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «KITEASTWOOD S.A.*» ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 139373, constituée suivant acte notarié, en date du 29 mai 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 1646 du 4 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emile WIRTZ, consultant, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Olga LOMAKINA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
- 2) Augmentation du social à concurrence de EUR 33.000.- (trente-trois mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) à EUR 64.000.- (soixante-quatre mille euros) sans émission d'actions nouvelles.
- 3) Libération en espèces des actions nouvelles par les actionnaires existants.
- 4) Absorption à due concurrence des pertes de la Société.
- 5) Changement de la forme juridique de la Société en société en commandite par actions.
- 6) Attribution des actions de commandité et des actions de commanditaire de la Société.
- 7) Acceptation de la démission des administrateurs de la Société.
- 8) Refonte des statuts.
- 9) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la Société et nomination des membres du conseil de surveillance.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 33.000.- (trente-trois mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) à EUR 64.000.- (soixante-quatre mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital est entièrement libérée en espèces par les actionnaires actuels plus amplement renseignés sur la liste de présence ci-annexée, de sorte que la somme de EUR 33.000.- (trente-trois mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 33.000 (trente-trois mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 64.000.- (soixante-quatre mille euros) à un montant de EUR 31 000 (trente et un mille

euros) par absorption à due concurrence des pertes de la Société au montant de EUR 32.996,12 (trente deux mille neuf cent quatre vingt seize euros et douze centimes) et par affectation du solde de EUR 3,88 (trois euros quatre-vingt-huit cents) au poste «résultats reportés.».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société en commandite par actions conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les activités ainsi que l'objet de la Société resteront les mêmes.

Il résulte d'un rapport établi par Monsieur Marco CLAUDE, Réviseur d'Entreprises Agréé, Grant Thornton Lux Audit S.A., Luxembourg, en date du 31 mai 2013, que la valeur nette de la Société (après augmentation de capital et après absorption des pertes) est au moins égale à EUR 31.000.- (trente et un mille euros) (montant de son capital social).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société en commandite par actions.»

Le présent rapport restera annexé au présent acte.

Les 310 (trois cent dix) actions seront échangées contre 3 (trois) actions de commandité appartenant à E.I.G. SERVICES, 153 (cent cinquante trois) actions de commanditaire appartenant à ARIAS MANAGEMENT GROUP LLC et 154 (cent cinquante quatre) actions de commanditaire appartenant à TEMCO HOLDING COMPANY LLC.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et administrateur-délégué actuels et leur donne décharge.

La société transformée en société en commandite par actions sera désormais administrée par son associé commandité la société E.I.G. SERVICES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, Avenue Guillaume (RCS Luxembourg B 140405).

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en ODIN E.I.G. S.C.A. et de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il existe une société en la forme d'une société en commandite par actions (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents Statuts.

La Société existera sous la dénomination sociale de ODIN E.I.G. S.C.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet la création, l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets, licences, marques et modèles se rattachant au secteur de l'immobilier, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, le faire mettre en valeur.

3.2. La société pourra effectuer la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3. La société pourra en outre effectuer toutes opérations, directes ou indirectes, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des immeubles ou biens meubles, que la société estimera utiles pour le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute dans l'hypothèse où l'Actionnaire Commandité démissionne ou est révoqué comme Gérant, liquidé, déclaré en faillite ou incapable à continuer son commerce.

Dans des circonstances pareilles, l'Article 30 s'appliquera.

Chapitre II. Capital social, Droits aux Distributions attachés aux Actions, Rachat d'Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital émis et entièrement souscrit de EUR 31.000.- (TRENTE-ET-UN MILLE EUROS) représenté par 307 (TROIS CENT SEPT) Actions Ordinaires et (3) Actions de Commandité sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Bénéfices Nets, Réserve Légale, Droits aux Distributions attachés aux Actions.

6.1 Les bénéfices non consolidés révisés pour chaque exercice social, après déduction des dépenses générales et de fonctionnement, des charges et dépréciations, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

6.2 Des bénéfices nets ainsi déterminés, cinq pour cent seront déduits et affectés à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit de la Société.

6.3. Le solde des bénéfices nets peut être utilisé pour distribution aux Actionnaires.

6.4. Des dividendes intérimaires peuvent être payés par décision du Gérant, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Forme des Actions; Certificats. Les Actions de commandité seront émises uniquement sous forme nominative.

Les Actions Ordinaires seront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les Actions nominatives de la Société seront inscrites au Registre, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; le Registre doit indiquer le nom de chaque détenteur, son siège social, le nombre d'Actions qu'il détient et la classe à laquelle elles appartiennent.

Des certificats d'Actions au porteur seront émis et seront signés par le Gérant.

Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit facsimile.

Tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au Registre. Le transfert d'Actions se fera par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les Actions de la Société accompagnés d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au Registre concerné, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par Action de la Société. Dans l'hypothèse d'une propriété commune ou d'une nue-propriété et d'un usufruit ou d'un gage ou d'une saisie, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit attaché à l'Action concernée, jusqu'à ce qu'une personne aura été désignée pour représenter les propriétaires communs ou nu-propriétaires et usufruitiers ou garants et garantis ou créanciers saisissants et Actionnaires saisis vis-à-vis de la Société.

Lorsqu'un Actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'Action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties (y compris l'indemnisation) que la Société déterminera sous réserve des conditions légales applicables.

Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés pour des nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

La Société peut racheter les Actions Ordinaires dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 8. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires. Le Gérant sera responsable pour tous les engagements de la Société qui ne peuvent pas être couverts avec les biens de la Société.

Les Actionnaires Ordinaires devront s'abstenir d'agir pour le compte de la Société d'aucune manière ou dans aucune capacité que ce soit, sauf pour l'exercice de leur droit en tant qu'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ils seront dans cette capacité, sans préjudice quant aux autres engagements à la Société, seulement responsables pour le paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission des Actions qu'ils souscrivent et détiennent.

Art. 9. Gestion. La Société sera gérée par E.I.G. SERVICES, une société organisée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social dans la ville de Luxembourg, dans sa capacité de seul Actionnaire Commandité ("associé-gérant-commandité") de la Société (ci-après le "Gérant").

Art. 10. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant peut nommer de temps à autre des fondés de pouvoir de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire et tout assistant de directeur général, de secrétaires, assistants ou d'autres responsables ou mandataires considérés nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Toute nomination de la sorte peut être révoquée à tout moment par le Gérant. Les fondés de pouvoir nommés, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, auront les pouvoirs et devoirs leur assignés par le Gérant.

Art. 11. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires dûment autorisés, tels que désignés par le Gérant à sa seule discrétion.

Art. 12. Conflit d'intérêt et Indemnisations. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs directeurs, ou fondés de pouvoir ou actionnaires du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire.

L'administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

La Société indemnifiera le Gérant et tout partenaire, directeur, ou fondé de pouvoir du Gérant, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité de partenaire, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande du Gérant, partenaire, directeur, ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration. En cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Art. 13. Conseil de surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil de Surveillance").

Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs déterminés par la loi.

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant lui soumettra et ratifiera les actes du Gérant qui pourraient, selon la loi, les règlements ou les Statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance ne devront ni participer, ni interférer dans la gestion de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance ne recevront aucune rémunération pour leur activité en tant que membre du Conseil de Surveillance. La Société remboursera toutes les notes de frais raisonnables.

Art. 14. Election. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée des Actionnaires déterminera leur nombre et la durée de leur nomination, qui ne peut pas excéder six années. Les membres du Conseil de Surveillance resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être écartés à tout moment, avec ou sans motifs, par résolution adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires.

Au cas où le nombre total de membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Gérant devra immédiatement convoquer une assemblée des Actionnaires de façon à combler ce poste vacant.

Art. 15. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira aussi un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance, qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation de son président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée à la demande de n'importe quels des deux membres.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence, le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance en tant que président pro tempore à la majorité des présents à cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres par lettre, télégramme, lettre faxée ou tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur au moins cinq jours ouvrables avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront exposés dans l'avis. L'avis indiquera le lieu de la réunion et contiendra son ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment de tout membre du Conseil de Surveillance par lettre, télégramme, télex ou d'autre moyen de transmission assurant l'authenticité du document et l'identification de son auteur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, télégramme, lettre téléfaxée ou tout autre moyen de transmission assurant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, un autre membre pour le/la représenter, un membre étant capable de représenter plus d'un membre absent.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par téléphone ou par des moyens de communication analogues permettant à toutes les personnes participantes de communiquer simultanément entre elles. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres est adéquate et valide comme si elle avait été approuvée lors d'une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par tout membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire. Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Sans préjudice quant aux dispositions de l'Article 10 et quant à tous les autres pouvoirs réservés au Gérant en vertu des présents Statuts et sans préjudice quant à son pouvoir général de par la Loi, elle a le pouvoir pour adopter et ratifier toutes les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts avec le consentement du Gérant.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée, chaque année le troisième vendredi de mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales ou des assemblées de classe, à tel lieu et heure qu'indiqués dans l'avis de convocation en question.

Une assemblée générale doit être convoquée si les Actionnaires représentant la quotité du capital tel que fixé dans la Loi.

Art. 20. Avis. Les Actionnaires se réuniront sur avis du Gérant ou du Conseil de Surveillance (que cette réunion soit convoquée à l'initiative du Gérant, du Conseil de Surveillance ou des Actionnaires), énonçant l'ordre du jour et envoyé au moins 8 jours avant l'assemblée par lettre recommandée à chaque Actionnaire à son adresse portée au Registre des Actionnaires ou publiés conformément aux dispositions légales.

L'ordre du jour d'une assemblée générale des Actionnaires exposera aussi, si nécessaire, toutes les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, énoncera le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit d'assister et de prendre la parole à toutes les assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des Actionnaires en désignant par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant et garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, comme son/sa représentant(e) une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

Un Actionnaire qui est une société ou une autre entité juridique peut signer un formulaire de représentation de la main d'un fondé de pouvoir dûment autorisé, ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, telle personne qu'il estime apte à le représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de pouvoir produire cette preuve de mandat lorsque le Gérant l'exigera.

Le Gérant peut arrêter le formulaire de procuration en question et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu qu'il indique au moins cinq jours avant la date prévue pour l'assemblée et peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à toute assemblée des Actionnaires.

Art. 22. Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désignera un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires désignera un scrutateur devant être choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Ensemble, ils constituent le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 23. Ajournement. Le Gérant peut à tout moment durant une assemblée générale des Actionnaires ajourner cette réunion de quatre semaines. Il doit l'ajourner si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le requièrent ainsi.

Un tel ajournement annule automatiquement toute résolution préalablement approuvée.

L'assemblée générale des Actionnaires ajournée a le même ordre du jour que la première. Sauf disposition contraire statutaire, les procurations régulièrement déposées en vue de la réunion resteront valides pour l'assemblée ajournée.

Art. 24. Vote. L'assemblée générale des Actionnaires peut uniquement délibérer et voter sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix.

Sauf disposition contraire légale ou statutaire, les résolutions seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votant.

Art. 25. Modification des présents Statuts. Lors de toute assemblée générale des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts de la Société, y compris son objet social, ou pour prendre une décision sur des sujets pour lesquels la Loi exige que soient remplies les conditions nécessaires pour la modification des Statuts, le quorum requis sera d'au moins la moitié de toutes les Actions ayant le droit de vote émises et en circulation.

Si la condition de quorum n'est pas respectée, une seconde assemblée peut être convoquée en conformité avec la Loi. Chacun de ces avis devra reproduire l'ordre du jour et spécifier la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée peut valablement délibérer, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

Dans les deux assemblées, les résolutions doivent être adoptées par la majorité des deux tiers au moins des votes des Actionnaires présents ou représentés et ayant le droit de vote et sous réserve qu'aucune résolution n'est valablement adoptée sans l'approbation par le Gérant.

Sauf disposition contraire statutaire, toute procuration régulièrement déposée pour la première assemblée restera valide pour la seconde assemblée.

Art. 26. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Les copies ou extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront assignés par le Gérant.

Chapitre V. Exercice social.

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 28. Approbation des comptes annuels. Les comptes annuels seront établis par le Gérant et soumis en vue de leur adoption à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires devra revoir et si elle les considère comme appropriés, approuver les comptes annuels et voter pour la décharge du Gérant et l'allocation des bénéfices de la Société.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des Actionnaires votant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de ces Statuts, sauf disposition contraire légale et sujet à l'accord du Gérant.

Si la Société était dissoute, la liquidation serait effectuée par le Gérant.

Après paiement ou suite à la création de provisions suffisantes pour toutes les dettes et charges de la Société et dépenses de liquidation, les produits de la liquidation seront distribués entre les Actionnaires.

En cas de dissolution, de faillite ou d'incapacité légale du Gérant ou lorsque pour une autre raison il est impossible pour le Gérant d'agir, alors la Société ne sera pas dissoute.

Dans cette hypothèse, le Conseil de Surveillance convoquera l'assemblée générale des Actionnaires afin de nommer un ou plusieurs nouveaux gérants ou pour changer la forme de la Société. Le Conseil de Surveillance désignera un ou plusieurs gérants qui resteront en fonctions jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires aura valablement délibéré sur tous les points à son ordre du jour.

Les devoirs des gérants consisteront dans l'exécution d'actes urgents et d'actes ordinaires d'administration.

Les gérants sont seulement responsables pour l'exécution de leur mandat.

Chapitre VII. Droit applicable

Art. 31. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la Loi du 10 août 1915, telles que modifiée, sur les sociétés commerciales.

Septième résolution

L'Assemblée accepte la démission du commissaire actuel et lui donne décharge.

L'Assemblée décide de nommer comme membres du conseil de surveillance jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018:

1) Madame Natalya YAROVA, avec adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, née à Perevalsk en Ukraine, le 30/10/1977

2) Madame Olga LOMAKINA, avec adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, née à Ivanovo en Russie, le 30/10/1981

3) Monsieur Pierre RADOGNA, avec adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, né à Arlon en Belgique le 18/10/1977.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Evaluation des frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. WIRTZ, A. SIEBENALER, O. LOMAKINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2013. Relation: LAC/2013/26827. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081154/349.

(130099871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Kefman Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 178.180.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le trente mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sepehr SHAFIEE, administrateur de sociétés, né le 24 septembre 1964 à Téhéran, Iran, demeurant au 303, Althouraya Building, Sheikh Zayed Road Dubai, Emirats Arabes Unis,

ici représenté par Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 13 mai 2013, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme dit est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «KEFMAN HOLDINGS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000.- EUR) représenté par QUATRE-VINGT MILLE (80.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les quatre-vingt mille (80.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, né le 9 octobre 1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
 - Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
 - Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
3. Est nommé administrateur-délégué:
 - Monsieur Patrick AFLALO, prénommé.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire:

Gestman S.A., une société ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 37.378.
5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2019.
6. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2013. Relation: LAC/2013/25045. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013084097/191.

(130103973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Bengalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 178.128.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"Data Graphic S.A.", having its registered office in L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse n°128, registered under the number B 42 166, represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private signature on 13 June 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "BENGALIS SA".

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may also develop, purchase, control and sell trademarks, patents, licences and / or equivalent rights of whatever origin in Luxembourg or abroad.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs any assistance, such as loans, advances and guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II. - Share capital, Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-).

The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form. A register of registered shares will be kept at the Company's registered office.

The Company may issue multiple share certificates.

The company can redeem its own shares, in the conditions prescribed by the Law.

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its present amount to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and the issue of new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by Profit Participating Convertible Bonds or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors. As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Title III. - Management

Art. 6. The Company shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, and in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

Art. 7. In case a board of directors exists, the board of directors may elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

Art. 8. The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors (administrateurs-délégués).

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 2nd Tuesday of June at 7:00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

- 1.- The first business year begins today and ends on 31 December 2013.
- 2.- The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription and Liberation

The Articles of the Company having thus been established, the appearing party "Data Graphic S.A.", prenamed, declares that its subscribed three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the sole Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the sole shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, represented as stated above, representing the whole of the share capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed directors:
 - M. Alain NOULLET, born in Berchem-Ste-Agathe (B), on November 2nd, 1960, residing professionally at 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
 - M. Clive GODFREY, born in Kortrijk (B), on August 6th, 1954, residing at 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

- M. Stéphane BIVER, prenamed, born in Watermael-Boitsfort (Belgium) on August 3rd, 1968, residing professionally at 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Their term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

3. The following person is appointed statutory auditor:

"Data Graphic S.A.", prenamed, having its registered office at L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse n°128, (RCS Luxembourg B 42 166).

Its mandate will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

4. The registered office of the company is established at L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

«Data Graphic S.A.», ayant son siège social au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 42 166, représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé en date du 13 juin 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BENGALIS S.A.». («la Société»)

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative. Un registre des actions nominatives sera tenu au siège de la Société.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances, par émission d'obligations convertibles en actions ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée en cas d'actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration, et en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administrateur unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, il pourra choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi de juin à 19 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires:

1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération:

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, «Data Graphic S.A.», prénommée, déclare souscrire trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante, représentée comme dit ci-avant et représentant l'entière du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).

2. Sont nommés administrateurs de la Société:

- M. Alain NOULLET, né à Berchem-Ste-Agathe (B), le 2 novembre, 1960, demeurant professionnellement au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

- M. Clive GODFREY, né à Courtrai (B), le 6 août, 1954, demeurant au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

- M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort (B), demeurant professionnellement au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

3. Est nommée Commissaire aux comptes de la Société:

«Data Graphie S.A.», ayant son siège au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg (RCS Luxembourg B 42 166).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

4.- Le siège social de la Société est fixé au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2013. Relation: LAC/2013/28075. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083041/354.

(130102597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Europa Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.669,95.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.133.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. JCF III Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 161.027, having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

here represented by Ms. Johanna Wittek, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 14 June 2013.

2. JCF III Coinvest BTG L.P., a Cayman Islands limited partnership, incorporated under the laws of Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under the number 31168, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands; here represented by Ms. Johanna Wittek, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 14 June 2013.

The said proxies, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") of Europa Lux III S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.133, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Joëlle Baden, residing in Luxembourg, on 9 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 January 2011 number 169. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the notary Me Joëlle Baden, dated 16 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 June 2011 number 1215 (hereafter the "Company").

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company, have requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred sixty thousand two hundred ninety-five euro and thirty-two cents (EUR 2,760,295.32) in order to reduce it from its present amount of three million sixty-six thousand nine hundred ninety-four euro and eighty cents (EUR 3,066,994.80) down to three hundred six thousand six hundred ninety-nine euro and forty-eight cents (EUR 306,699.48) by repurchase and cancellation of the following classes of shares in whole in the following order (together, the "Cancelled Shares") for an aggregate Total Cancellation Amount (as defined in the articles of association of the Company) for all classes of shares cancelled amounting to three million five hundred eighty-five thousand two hundred thirty-seven euro and seventy-two cents (EUR 3,585,237.72):

- Three hundred six million six hundred ninety-nine thousand four hundred eighty (306,699,480) shares of class J,
- Three hundred six million six hundred ninety-nine thousand four hundred eighty (306,699,480) shares of class I,
- Three hundred six million six hundred ninety-nine thousand four hundred eighty (306,699,480) shares of class H,
- Three hundred six million six hundred ninety-nine thousand four hundred eighty (306,699,480) shares of class G,
- Three hundred six million six hundred ninety-nine thousand four hundred eighty (306,699,480) shares of class F,
- Three hundred six million six hundred ninety-nine thousand four hundred eighty (306,699,480) shares of class E,
- Three hundred six million six hundred ninety-nine thousand four hundred eighty (306,699,480) shares of class D,
- Three hundred six million six hundred ninety-nine thousand four hundred eighty (306,699,480) shares of class C, and
- Three hundred six million six hundred ninety-nine thousand four hundred eighty (306,699,480) shares of class B.

The Shareholders shall therefore receive from the Company for each Cancelled Share of the relevant class of shares held by them and so cancelled an amount corresponding to the Cancellation Value Per Share (as defined in the articles of association of the Company). For the avoidance of doubt and for the purpose of clause 5.3 of the articles of association of the Company, the Shareholders expressly approve the above Total Cancellation Amount.

As a result of the above decrease of the share capital of the Company, the legal reserve is decreased accordingly.

Second resolution

The Shareholders resolve to create ten (10) sub-classes of shares within the class of shares A in the share capital of the Company (the "Class A Shares"), referred to as "Class A1 Shares", "Class A2 Shares", "Class A3 Shares", "Class A4 Shares", "Class A5 Shares", "Class A6 Shares", "Class A7 Shares", "Class A8 Shares", "Class A9 Shares" and "Class A10 Shares", each having a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) and having the rights set out below.

Third resolution

The Shareholders decide to convert all the existing three hundred six million six hundred ninety-nine thousand four hundred eighty (306,699,480) Class A Shares into:

- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred fifty (30,669,950) Class A1 Shares,
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A2 Shares,
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A3 Shares,
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A4 Shares,
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A5 Shares,
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A6 Shares,
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A7 Shares,
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A8 Shares,
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A9 Shares,

- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-six (30,669,946) Class A10 Shares.

The converted shares are held as follows:

- JCF III Europe S.a r.l. holds:

- * nineteen million one hundred sixty-eight thousand seven hundred nineteen (19,168,719) Class A1 Shares,
- * nineteen million one hundred sixty-eight thousand seven hundred seventeen (19,168,717) Class A2 Shares,
- * nineteen million one hundred sixty-eight thousand seven hundred seventeen (19,168,717) Class A3 Shares,
- * nineteen million one hundred sixty-eight thousand seven hundred seventeen (19,168,717) Class A4 Shares,
- * nineteen million one hundred sixty-eight thousand seven hundred seventeen (19,168,717) Class A5 Shares,
- * nineteen million one hundred sixty-eight thousand seven hundred eighteen (19,168,718) Class A6 Shares,
- * nineteen million one hundred sixty-eight thousand seven hundred eighteen (19,168,718) Class A7 Shares,
- * nineteen million one hundred sixty-eight thousand seven hundred eighteen (19,168,718) Class A8 Shares,
- * nineteen million one hundred sixty-eight thousand seven hundred eighteen (19,168,718) Class A9 Shares, and
- * nineteen million one hundred sixty-eight thousand seven hundred sixteen (19,168,716) Class A10 Shares.

- JCF III Coinvest BTG L.P. holds:

- * eleven million five hundred one thousand two hundred thirty one (11,501,231) Class A1 Shares,
- * eleven million five hundred one thousand two hundred thirty one (11,501,231) Class A2 Shares,
- * eleven million five hundred one thousand two hundred thirty one (11,501,231) Class A3 Shares,
- * eleven million five hundred one thousand two hundred thirty one (11,501,231) Class A4 Shares,
- * eleven million five hundred one thousand two hundred thirty (11,501,231) Class A5 Shares,
- * eleven million five hundred one thousand two hundred thirty one (11,501,230) Class A6 Shares,
- * eleven million five hundred one thousand two hundred thirty (11,501,230) Class A7 Shares,
- * eleven million five hundred one thousand two hundred thirty (11,501,230) Class A8 Shares,
- * eleven million five hundred one thousand two hundred thirty (11,501,230) Class A9 Shares, and
- * eleven million five hundred one thousand two hundred thirty (11,501,230) Class A10 Shares.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders decide to amend articles 5.1, 5.3 and 23 of the articles of association of the Company with immediate effect, so that they shall henceforth be enforced and read as follows:

" **5.1. Share capital.** The Company's share capital is set at three hundred six thousand six hundred ninety-nine euro and forty-eight cents (EUR 306,699.48) represented by thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred fifty (30,669,950) Class A1 Shares, thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A2 Shares, thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A3 Shares, thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A4 Shares, thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A5 Shares, thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A6 Shares, thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A7 Shares, thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A8 Shares, thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A9 Shares and thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-six (30,669,946) Class A10 Shares, all with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each."

" **5.3. Repurchase of shares.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders of the Company, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A1 Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the following order:

- (a) Class A10 Shares;
- (b) Class A9 Shares;
- (c) Class A8 Shares;
- (d) Class A7 Shares;
- (e) Class A6 Shares;
- (f) Class A5 Shares;
- (g) Class A4 Shares;
- (h) Class A3 Shares; and
- (i) Class A2 Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such

Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as it is determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders of the Company with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by law.

For the purpose of this article:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these articles of incorporation, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation.

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such Class of Shares.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares.

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders of the Company in the manner provided for an amendment of the articles of incorporation, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount."

« Art. 23. Profits.

23.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of incorporation.

23.5 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A1 Shares held by them, then,
- the holders of Class A2 Shares, if any, shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A2 Shares held by them, then,
- the holders of Class A3 Shares, if any, shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A3 Shares held by them, then,
- the holders of Class A4 Shares, if any, shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class A4 Shares held by them, then,

- the holders of Class A5 Shares, if any, shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class A5 Shares held by them, then,
- the holders of Class A6 Shares, if any, shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class A6 Shares held by them, then,
- the holders of Class A7 Shares, if any, shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class A7 Shares held by them, then,
- the holders of Class A8 Shares, if any, shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class A8 Shares held by them, then,
- the holders of Class A9 Shares, if any, shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class A9 Shares, and then,
- the holders of Class A10 Shares, if any, shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class A10 Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 5 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class A9 Shares)."

Fifth resolution

The Shareholders considering the provisions of the articles of association of the Company as amended pursuant to the above resolution, resolve to further decrease the share capital of the Company by an amount of two hundred seventy-six thousand twenty-nine euro and fifty-three cents (EUR 276,029.53) in order to reduce it from its present amount of three hundred six thousand six hundred ninety-nine euro and forty-eight cents (EUR 306,699.48) down to thirty thousand six hundred sixty-nine euro and ninety-five cents (EUR 30,669.95) by repurchase and cancellation of the following classes of shares in whole in the following order (together, the "Cancelled A Shares") for a Total Cancellation Amount for all Cancelled A Shares amounting to three hundred fifty-eight thousand five hundred twenty-three euro and seventy-seven cents (EUR 358,523.77):

- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-six (30,669,946) Class A10 Shares,
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A9 Shares,
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A8 Shares,
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A7 Shares,
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A6 Shares,
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A5 Shares,
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A4 Shares,
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A3 Shares, and
- Thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-eight (30,669,948) Class A2 Shares.

The Shareholders shall therefore receive from the Company for each Cancelled A Share of the relevant class of shares held by them and so cancelled an amount corresponding to the Cancellation Value Per Share (as defined in the articles of association of the Company). For the avoidance of doubt and for the purpose of clause 5.3 of the articles of association of the Company, the Shareholders expressly approve the above Total Cancellation Amount.

As a result of the above decrease of the share capital of the Company, the legal reserve is decreased accordingly.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders decide to amend article 5.1, 5.3 and 23 of the articles of association of the Company with immediate effect, so that it shall henceforth be enforced and read as follows:

" **5.1. Share capital.** The Company's share capital is set at thirty thousand six hundred sixty-nine euro and ninety-five cents (EUR 30,669.95) represented by thirty million six hundred sixty-nine thousand nine hundred fifty (30,669,950) Class A1 Shares, all with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each."

" **5.3. Repurchase of shares.** The Company may redeem its own shares." "

Art. 23. Profits.

23.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

23.2 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

23.5 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1.800.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatorze juin,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. JCF III Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.027,

ici représentée par Mademoiselle Johanna Wittek, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 juin 2013.

2. JCF III Coinvest BTG L.P., un limited partnership des Îles Caïmans, constitué et existant sous les lois des Îles Caïmans, enregistré au Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro 31168, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Îles Caïmans,

ici représentée par Mademoiselle Johanna Wittek, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 juin 2013.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les associés (les «Associés») de Europa Lux III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.133, constituée en date du 9 novembre 2010 suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°169 le 27 janvier 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le du 16 mars 2011 suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1215 en date du 7 juin 2011 (ci-après la «Société»).

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de diminuer le capital social de la Société d'un montant de deux millions sept cent soixante mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et trente-deux centimes (EUR 2.760.295,32) pour le diminuer de son montant actuel de trois millions soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt centimes (EUR 3.066.994,80) à un montant de trois cent-six mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-huit centimes (EUR 306.699,48) par le rachat et l'annulation de l'ensemble des catégories de parts sociales suivantes et dans l'ordre suivant (collectivement, les «Parts Sociales Annulées») pour un Montant Total d'Annulation (tel que défini dans les statuts de la Société) pour toutes les classes de parts sociales annulées équivalant à trois millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cent trente-sept euros et soixante-douze centimes (EUR 3.585.237,72):

- trois cent-six millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt (306.699.480) parts sociales de catégorie J;

- trois cent-six millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt (306.699.480) parts sociales de catégorie I;

- trois cent-six millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt (306.699.480) parts sociales de catégorie H;

- trois cent-six millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt (306.699.480) parts sociales de catégorie G;
- trois cent-six millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt (306.699.480) parts sociales de catégorie F;
- trois cent-six millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt (306.699.480) parts sociales de catégorie E;
- trois cent-six millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt (306.699.480) parts sociales de catégorie D;
- trois cent-six millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt (306.699.480) parts sociales de catégorie C;
- trois cent-six millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt (306.699.480) parts sociales de catégorie B.

Les Associés recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que défini dans les statuts de la Société) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales correspondante qu'il détient et qui est annulée. Afin d'éviter toute ambiguïté et aux fins de la clause 5.3 des statuts de la Société, les Associés approuvent expressément le Montant Total d'Annulation ci-dessus.

Suite à la réduction du capital social de la Société mentionnée ci-dessus, la réserve légale est réduite en conséquence.

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer dix (10) sous-catégories de parts sociales dans la catégorie de parts sociales A au sein du capital social de la Société (les «Parts Sociales de Catégorie A»), appelées «Parts Sociales de catégorie A1», «Parts Sociales de catégorie A2», «Parts Sociales de catégorie A3», «Parts Sociales de catégorie A4», «Parts Sociales de catégorie A5», «Parts Sociales de catégorie A6», «Parts Sociales de catégorie A7», «Parts Sociales de catégorie A8», «Parts Sociales de catégorie A9» et «Parts Sociales de catégorie A10», d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) et détenant les droits décrits ci-dessous.

Troisième résolution

Les Associés décident de convertir les trois cent-six millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt (306.699.480) Parts Sociales de Catégorie A en:

- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante (30.669.950) Parts Sociales de Catégorie A1,
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A2,
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A3,
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A4,
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A5,
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A6,
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A7,
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A8,
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A9,
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-six (30.669.946) Parts Sociales de Catégorie A10.

Les parts sociales converties sont détenues de la manière suivante:

- JCF III Europe S.à r.l. détient:

- * dix-neuf millions cent soixante-huit mille sept cent dix-neuf (19.168.719) Parts Sociales de Catégorie A1,
- * dix-neuf millions cent soixante-huit mille sept cent dix-sept (19.168.717) Parts Sociales de Catégorie A2,
- * dix-neuf millions cent soixante-huit mille sept cent dix-sept (19.168.717) Parts Sociales de Catégorie A3,
- * dix-neuf millions cent soixante-huit mille sept cent dix-sept (19.168.717) Parts Sociales de Catégorie A4,
- * dix-neuf millions cent soixante-huit mille sept cent dix-sept (19.168.717) Parts Sociales de Catégorie A5,
- * dix-neuf millions cent soixante-huit mille sept cent dix-huit (19.168.718) Parts Sociales de Catégorie A6,
- * dix-neuf millions cent soixante-huit mille sept cent dix-huit (19.168.718) Parts Sociales de Catégorie A7,
- * dix-neuf millions cent soixante-huit mille sept cent dix-huit (19.168.718) Parts Sociales de Catégorie A8,
- * dix-neuf millions cent soixante-huit mille sept cent dix-huit (19.168.718) Parts Sociales de Catégorie A9, et
- * dix-neuf millions cent soixante-huit mille sept cent seize (19.168.716) Parts Sociales de Catégorie A10.

- JCF III Coinvest BTG L.P. détient:

- * onze millions cinq cent un mille deux cent trente-et-un (11.501.231) Parts Sociales de Catégorie A1,
- * onze millions cinq cent un mille deux cent trente-et-un (11.501.231) Parts Sociales de Catégorie A2,
- * onze millions cinq cent un mille deux cent trente-et-un (11.501.231) Parts Sociales de Catégorie A3,
- * onze millions cinq cent un mille deux cent trente-et-un (11.501.231) Parts Sociales de Catégorie A4,

- * onze millions cinq cent un mille deux cent trente-et-un (11.501.231) Parts Sociales de Catégorie A5,
- * onze millions cinq cent un mille deux cent trente (11.501.230) Parts Sociales de Catégorie A6,
- * onze millions cinq cent un mille deux cent trente (11.501.230) Parts Sociales de Catégorie A7,
- * onze millions cinq cent un mille deux cent trente (11.501.230) Parts Sociales de Catégorie A8,
- * onze millions cinq cent un mille deux cent trente (11.501.230) Parts Sociales de Catégorie A9, et
- * onze millions cinq cent un mille deux cent trente (11.501.230) Parts Sociales de Catégorie A10.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier les articles 5.1, 5.3 et 23 des statuts de la Société avec effet immédiat, qui se liront désormais comme suit:

« **5.1. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent-six mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-huit centimes (EUR 306.699,48) représenté par trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante (30.669.950) Parts Sociales de Catégorie A1, trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A2, trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A3, trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A4, trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A5, trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A6, trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A7, trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A8, trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A9 et trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-six (30.669.946) Parts Sociales de Catégorie A10, ayant chacune une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001).»

« **5.3. Rachat d'actions.** Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales dans son ensemble, et non pas partiellement, comme il peut en être décidé par décision du conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société, à l'exception cependant des Parts Sociales de Catégorie A1 que la Société ne peut ni racheter ni annuler à aucun moment. Dans le cas du rachat et de l'annulation de l'ensemble d'une Catégorie de Parts Sociales, tels rachats et annulations seront effectués dans l'ordre suivant:

- (a) Parts Sociales de Catégorie A10;
- (b) Parts Sociales de Catégorie A9;
- (c) Parts Sociales de Catégorie A8;
- (d) Parts Sociales de Catégorie A7;
- (e) Parts Sociales de Catégorie A6;
- (f) Parts Sociales de Catégorie A5;
- (g) Parts Sociales de Catégorie A4;
- (h) Parts Sociales de Catégorie A3; et
- (i) Parts Sociales de Catégorie A2.

En cas de réduction de capital social par rachat ou annulation de l'ensemble d'une Catégorie de Parts Sociales, (effectué (e) dans l'ordre indiqué précédemment), les détenteurs de ladite Catégorie de Parts Sociales ont droit (à hauteur de leur participation dans ladite Catégorie de Parts Sociales) à une portion du Montant Total d'Annulation tel que fixé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés en rapport avec la Catégorie de Parts Sociales à racheter, et ceux détenant des parts sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la Catégorie de Parts Sociales correspondante qu'il détient et qui est annulée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales aux conditions fixées par les présents statuts dans les limites de ce qui est permis par la loi.

Pour les besoins de cet article:

"Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets réalisés de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui auraient donné lieu à une distribution de dividendes aux associés, aux conditions fixées par les présents statuts, auxquels s'ajoutent (i) toute réserve librement distribuable (comprenant, pour éviter toute confusion, le compte de prime d'émission) et (ii) selon le cas, le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale liées à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée/annulée, le tout diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), et (ii) de toutes sommes vouées à être mise en réserve(s) en vertu de dispositions légales ou statutaires, tel que décrit dans les Comptes Intérimaires correspondants (pour éviter toute confusion, sans double comptage) de telle sorte que:

$$MD = (BN + R + CR) - (P + LR)$$

Dont:

MD= Montant Disponible

BN= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

R= toute réserve librement distribuable (y compris le compte de la prime d'émission)

CR = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale liées à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée

P= pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes vouées à être mises en réserve(s) en vertu de dispositions légales ou statutaires.

"Valeur d'Annulation par Part Sociale" sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation applicable à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée, par le nombre de parts sociales émises dans ladite Catégorie de Parts Sociales.

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société selon les règles Luxembourg GAAP tels que fixés à la Date des Comptes Intérimaires correspondante.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date survenant au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales.

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société sur la base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales correspondante, sauf décidé différemment par l'assemblée générale des associés de la Société aux conditions requises pour une modification des statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

« Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés chaque année à la réserve légale. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

23.5 Chaque année où la Société décidera de distribuer des dividendes, prélevés sur les bénéfices nets et les réserves disponibles constituées à partir de bénéfices non distribués, comprenant le compte de la prime d'émission, le montant affecté à cet effet sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- en priorité, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A1 percevront des dividendes en rapport avec ladite année d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A1 qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A2, s'il en existe, percevront des dividendes en rapport avec ladite année d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A2 qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A3, s'il en existe, percevront des dividendes en rapport avec ladite année d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A3 qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A4, s'il en existe, percevront des dividendes en rapport avec ladite année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A4 qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A5, s'il en existe, percevront des dividendes en rapport avec ladite année d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A5 qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A6, s'il en existe, percevront des dividendes en rapport avec ladite année d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A6 qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A7, s'il en existe, percevront des dividendes en rapport avec ladite année d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A7 qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A8, s'il en existe, percevront des dividendes en rapport avec ladite année d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A7 qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A9, s'il en existe, percevront des dividendes en rapport avec ladite année d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A8 qu'ils détiennent, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A10, s'il en existe, percevront le montant restant à distribuer.

Si l'intégralité de la dernière Catégorie de Parts Sociales restante (par ordre alphabétique, par exemple, initialement les Parts Sociales de Catégorie A10) a été rachetée et annulée conformément aux dispositions de l'Article 5 des présents statuts au moment de la distribution, le reliquat de cette distribution de dividendes sera alors attribué à la précédente Catégorie de Parts Sociales restante, dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement les Parts Sociales Catégorie de A9).»

Cinquième résolution

Les Associés, décident de diminuer davantage le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-seize mille vingt-neuf euros et cinquante-trois centimes (EUR 276.029,53) pour le diminuer de son montant actuel de trois cent-six mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-huit centimes (EUR 306.699,48) à un montant de trente mille six cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 30.669,95) par le rachat et l'annulation de l'ensemble des catégories de parts sociales suivantes et dans l'ordre suivant (collectivement, les «Parts Sociales A Annulées») pour un Montant Total d'Annulation pour toutes les Parts Sociales A Annulées équivalant à trois cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-trois euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 358.523,77):

- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-six (30.669.946) Parts Sociales de Catégorie A10;
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A9;
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A8;
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A7;
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A6;
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A5;
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A4;
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A3;
- trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-huit (30.669.948) Parts Sociales de Catégorie A2.

Les Associés recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que défini dans les statuts de la Société) pour chaque Part Sociale A Annulée de la Catégorie de Parts Sociales correspondante qu'il détient et qui est annulée. Afin d'éviter toute ambiguïté et aux fins de la clause 5.3 des statuts de la Société, les Associés approuvent expressément le Montant Total d'Annulation ci-dessus.

Suite à la réduction du capital social de la Société mentionnée ci-dessus, la réserve légale est réduite en conséquence.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier les articles 5.1, 5.3 et 23 des statuts de la Société avec effet immédiat, qui se liront désormais comme suit:

« **5.1. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente mille six cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 30.669,95) représenté par trente millions six cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante (30.669.950) Parts Sociales de Catégorie A1, ayant chacune une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001).»

« **5.3. Rachat d'actions.** La Société peut racheter ses propres parts sociales.»

« **Art. 23. Bénéfices.**

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés chaque année à la réserve légale. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

23.5 Les associés recevront des distributions en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut civil et son adresse, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Wittek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27649. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083149/524.

(130102359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Encore + Rheinfelden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 175.008.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of ENCORE + RHEINFELDEN S.À R.L., a Luxembourg "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 175008, incorporated by a notarial deed on February 1st, 2013 of the undersigned notary, published in the Mémorial C dated March 19, 2013 No. 663.

The meeting is composed by the sole member, ENCORE PLUS PROPERTIES II S.À R.L., a Luxembourg "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 111.140, (the "Sole Member"),

itself represented by Ms. Irina Heintel, employee, with professional address at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with full power of substitution, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée" and takes the following resolutions on the basis of the following agenda.

Agenda

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) having a nominal value of twenty five Euro each (EUR 25.-) up to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) divided into five hundred and four (504) shares having a nominal value of twenty five Euro each (EUR 25.-) with payment of one million nine hundred and eight thousand four hundred Euro (EUR 1,908,400) allocated to the share premium account of the Company.

2. To issue four (4) new shares with a nominal value of twenty five Euro each having the same rights and privileges as the existing shares so as to raise the number of shares from five hundred shares to five hundred and four shares each share having a nominal value of twenty five Euro having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends to dividends as from the day of the decision of the Sole Member resolving on the proposed capital increase.

3. To subscribe for these new shares into the mentioned share premium and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in the conversion of a claim held by the Sole Member towards the Company for an aggregate value of one million nine hundred and eight thousand five hundred Euro (EUR 1,908,500.-)
4. To amend Article 5 of the Articles of Association, in order to reflect the above resolutions.
5. To amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above resolutions.
6. Any other business.

First resolution

The Sole Member RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) having a nominal value of twenty five Euro each (EUR 25.-) up to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) divided into five hundred and four (504) shares having a nominal value of twenty five Euro each (EUR 25.-) with payment of one million nine hundred and eight thousand four hundred Euro (EUR 1,908,400) allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution
Subscription - Payment

Thereupon appeared:

ENCORE PLUS PROPERTIES II S.A R.L., prenamed subscriber, represented by Irina Heintel prenamed, which declared to subscribe to four (4) new shares and to fully pay them up as well as the share premium amounting to one million nine hundred and eight thousand four hundred Euro (EUR 1,908,400) by the conversion into capital of its unquestionable and immediately payable shareholders' claim, available for the conversion into capital, against the Company and in its favour for an aggregate value of one million nine hundred and eight thousand five hundred Euro (EUR 1,908,500) (the "Contribution").

The evidence of existence and of the amount of such claim has been given to the undersigned notary by a statement of account of the company where the said claim appears, and by statements of value signed by the managers of the Company and by the managers of the Sole Member.

Third resolution

The Sole Member RESOLVES to amend article 5 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) divided into five hundred and four (504) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid-in».

The sole member resolves to amend accordingly the shareholders register.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le treize juin

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ENCORE + Rheinfeld S. à r.l.", ayant son siège social à 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 178008, constituée suivant acte reçu par le notaire sousigné le 1 février 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 663 du 19 mars 2013 (la Société).

L'assemblée est composée de l'associé unique, "ENCORE PLUS PROPERTIES II S. à r.l.", ayant son siège social à 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 111.140,

ici représentée par Mme Irina Heintel, employée demeurant professionnellement au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 100,- (cent Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze milles cinq cents Euros) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune à EUR 12.600,- (douze mille six cents Euros) divisé en 504 (cinq cent quatre) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) et le versement d'une prime d'émission d'un montant de un million neuf cent huit mille quatre cents Euros (EUR 1.908.400).

2.- Emission de 4 (quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq Euros) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts existantes et paiement d'une prime d'émission d'un montant de un million neuf cent huit mille quatre cents Euros (EUR 1.908.400) de façon à porter le nombre de parts de 500 (cinq cents) à cinq cent quatre (504), chaque part sociale ayant les mêmes droits et privilèges que les parts existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour de la décision de l'associé unique d'augmenter le capital social.

3.- Souscription des nouvelles parts et acceptation de la libération intégrale par apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance détenue par l'Associé Unique sur la Société pour une valeur de EUR 1.908.500,- (un million neuf cent huit mille cinq cents Euros).

4.- Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions précédentes.

5.- Modification du registre d'associé.

6.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de EUR 100,- (cent Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze milles cinq cents Euros) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune à EUR 12.600,- (douze mille six cents Euros) divisé en 504 (cinq cent quatre) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) et le versement d'une prime d'émission d'un montant de un million neuf cent huit mille quatre cents Euros (EUR 1.908.400)..

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes ENCORE PLUS PROPERTIES II S. à r.l." prénommé, ici représentée par Irina Heintel prénommée, laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire aux 4 (quatre) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ensemble avec la prime d'émission par conversion en capital de partie d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société pour un montant total de EUR 1.908.500,- (un million neuf cent huit mille cinq cents Euros). (L'Apport)

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, et du montant de la dite créance a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société où la dette afférente apparaît, par un certificat d'évaluation signé les gérants de la société et par le gérant de l'associé unique.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.600,- (douze mille six cents Euros) divisé en cinq cent quatre (504) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune entièrement libérées.

L'associé décide de modifier en conséquence le registre d'associé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: I.HEINTEL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27265.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013083882/148.

(130103882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Euro Holiday Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.766.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 juin 2013

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

Madame Valentina Giacomini, résidant professionnellement Via Per Alzo, 39, I-28017 San Maurizio d'Opaglio (Italie), présidente du conseil d'administration;

Monsieur Elia Filiberti, résidant professionnellement Via Per Alzo, 39, I-28017 San Maurizio d'Opaglio (Italie), vice-président du conseil d'administration;

Monsieur Alessandro Giacomini, résidant professionnellement Via Per Alzo, 39, I-28017 San Maurizio d'Opaglio (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes:

Comco S.A., 68 rue de Koerich, L-8437 Steinfort

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013083920/25.

(130103941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Nikko AM Global Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 53.436.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of the month of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of NIKKO AM GLOBAL UMBRELLA FUND (the "Company") a société anonyme with registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, on 15th January 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 85 on 17th February 1996.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were amended for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 15th March 2012, published in the Mémorial under number 1357 of 1 June 2012.

The Meeting was opened under the chairmanship of Mr Nicolaus P. Bocklandt, Independent Director, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Ms Aurélie Brignola, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Aurélie Brignola, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting (hereafter referred to as the "Bureau") having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- The present Meeting has been convened by notices containing the agenda, sent to the holders of shares (all in registered form) by registered mail on 8 May 2013.

II.- That the agenda of the Meeting is the following:

94170

*Agenda
First Resolution*

With effect from 1st July 2013 (or any other date proposed by the chairman of the Meeting), amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company to extend the power of the board of directors to impose restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares of the Company are acquired or held by (a) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental or regulatory authority or (b) any person in circumstances which in the opinion of the board of directors might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have suffered.

Second Resolution

With effect from 1st July 2013 (or any other date proposed by the chairman of the Meeting), amendment of the fourth and eighth paragraphs of article 16 of the articles of incorporation of the Company in order to (i) include OECD member states, Singapore or any member state of the G20 as countries which are acceptable for the Luxembourg supervisory authority for investing 100% of the net asset value of the Company in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by these countries and (ii) provide that the Company may invest more than ten percent (10%) of the net assets of a sub-fund in undertakings for collective investment as defined in article 41 (1) (e) of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investments, if provided for in the Company's prospectus.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the Bureau, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- As appears from the said attendance list, out of 10,169,603.69 outstanding shares, 6,189,068.52 shares are present or represented at the present Meeting, representing more than half of the capital.

V.- As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the sole item of the agenda.

After deliberation, the Meeting, by 100 votes for, 0 votes against and 0 abstentions, takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved the amendment of Article 8 of the Articles with effect from 1st July 2013 so as to read as follows:

"The Board shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares in the Corporation are acquired or held by (a) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental or regulatory authority (if the Directors shall have determined that any of them, the Corporation, any of the Corporation's investment managers or advisers or any other person as determined by the Directors would suffer any disadvantage as a result of such breach) or (b) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Corporation incurring any liability to taxation (to include, *inter alia*, regulatory or tax liabilities and any other tax liabilities that might derive, *inter alia*, from the requirements of the Foreign Account Tax Compliance Act, as might be amended, completed or supplemented ("FATCA") or any breach thereof) or suffering any pecuniary disadvantage which the Corporation might not otherwise have incurred or suffered, including a requirement to register under any securities or investment or similar laws or requirements of any country or authority.

More specifically the Corporation may restrict or prevent the ownership of Shares in the Corporation by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. person", as defined hereafter.

Such persons, firms or corporate bodies (including U.S. persons and/or persons subject to FATCA requirements or in breach thereof) are herein referred to as "Prohibited Persons".

For such purposes the Corporation may at its discretion and without liability:

a) decline to issue any Share and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in beneficial ownership of such Share by a Prohibited Person;

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on, the register of Shareholders to furnish it with any representations and warranties or any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not, to what extent and under which circumstances, beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests or will rest in a Prohibited Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

c) where it appears to the Corporation that any Prohibited Person, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of Shares, or is in breach of its representations and warranties or fails to make such representations and warranties in a timely manner as the Board may require, compulsorily purchase from any such Shareholder all of the Shares held by such Shareholder in the following manner:

1) The Corporation shall serve a notice (hereinafter called the "purchase notice") upon the Shareholder appearing in the register of Shareholders as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid,

the price to be paid for such Shares, and the place at which the purchase price in respect of such Shares is payable. Any such notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Corporation. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Corporation the Share certificate or certificates representing the Shares specified in the purchase notice, if any. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and, in the case of registered Shares, his name shall be removed as to such Shares in the register of Shareholders.

2) The price at which the Shares specified in any purchase notice shall be purchased (hereinafter called "the purchase price") shall be an amount equal to the per Share Net Asset Value of Shares in the Corporation, determined in accordance with Article 23 hereof.

3) Subject to all applicable laws, payment of the purchase price will be made to the owner of such Shares, except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Corporation with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice, if any. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Corporation or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the Share certificate or certificates as aforesaid.

4) The exercise by the Corporation of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Corporation at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Corporation in good faith; and

d) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Corporation. Whenever used in these Articles of Incorporation, the term "U.S. person" shall mean national, citizen or resident of the United States of America or of any of its territories or possessions or areas subject to its jurisdiction or persons who are normally resident therein, including the estate of any such person, or corporations, partnerships, trusts or any other association created or organised therein.

The Board may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning. In addition to the foregoing, the Board may restrict the ownership of Shares of certain Classes to institutional investors within the meanings of Article 174 of the Law ("Institutional Investor(s)"). The Board may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for Shares of a Class reserved for Institutional Investors until such time as the Corporation has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Institutional Investor. If it appears at any time that a holder of Shares of a Class reserved to Institutional Investors is not an Institutional Investor, the Board will convert the relevant Shares into Shares of a Class which is not restricted to Institutional Investors in which case the investors concerned will be informed by registered letter (provided that there exists such a Class with similar characteristics) or compulsorily redeem the relevant Shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The Board will refuse to give effect to any transfer of Shares and consequently refuse for any transfer of Shares to be entered into the register of Shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where Shares of a Class restricted to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualify as an Institutional Investor.

In addition to any liability under applicable law, each Shareholder who (i) does not qualify as an Institutional Investor, and who holds Shares in a Class restricted to Institutional Investors, or (ii) is a Prohibited Person, shall hold harmless and indemnify the Corporation, the Board, the other Shareholders of the relevant Class and the Corporation's agent for any damages, losses and expenses (including, inter alia, tax liabilities deriving from FATCA requirements) resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant Shareholder had furnished misleading or untrue documentation or has made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an eligible investor or has failed to notify the Corporation of its loss of such status."

Second resolution

The Meeting resolved the amendment of the fourth and eighth paragraphs of article 16 of the Articles with effect from 1st July 2013 so as to read as follows:

"The Board of the Corporation may decide to invest up to one hundred percent (100%) of the total net assets of each Class of Shares of the Corporation in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any member state of the European Union, its local authorities, a non-member state of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the sales documents of the Corporation (including but not limited to Organisation for Economic Co-Operation and Development member states, Singapore or any member state of the G20), or public international bodies of which one or more of such member states of the European Union are members, or by any other member state of the Organisation for Economic Cooperation and Development, provided that in the case where the Corporation decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the Class concerned, securities from at least six (6) different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty percent (30%) of the total net assets of such Class."

"Unless otherwise provided for in the sales documents of the Corporation in relation to a Class, the Corporation will not invest more than ten percent (10%) of the net assets of any Class in undertakings for collective investment as defined in Article 41 (1) (e) of the Law."

The Meeting noted that the French translation of the Articles is not required in accordance with article 26(2) of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment and that therefore no French translation of the Articles will follow the English version.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the Bureau, all of whom are known to the notary by their names, civil status and residences, signed together with us, the Notary, the present original deed.

Signé: A. BRIGNOLA, N. P. BOCKLANDT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24633. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013084194/158.

(130103835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Lean4Health S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 103.761.

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den zehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Marco HILL, Kaufmann, wohnhaft in D-54340 Pölich, Im Weinberg 9.

2.- Herr Alexander KÜSTNER, Diplom-Fitnessökonom, wohnhaft in D-54439 Fisch, In der Heinert 12b.

Welche Komparenten dem unterzeichneten Notar erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Lean4Health S.à r.l." sind, mit Sitz in L-1347 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 103.761 (NIN 2004 2421 759).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 25 vom 11. Januar 2005 und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. März 2007, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1088 vom 7. Juni 2007.

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. April 2013, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

- Herr Marco HILL, Kaufmann, wohnhaft in D-54340 Pölich, Im Weinberg 9, fünfundneunzig Anteile 95

- Herr Alexander KÜSTNER, Diplom-Fitnessökonom, wohnhaft in D-54439 Fisch, In der Heinert 12b, fünf Anteile 5

Total: ein hundert Anteile 100

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Anteilübertragung

Herr Marco HILL, vorgeannt, überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens fünfundneunzig (95) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts MH G.m.b.H., mit Sitz in D-54294 Trier, Monaiser Strasse, 27, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 42419.

Die Anteilübertragung findet statt im Wege der Sachkapitalerhöhung gegen Gewährung von Gesellschaftsrechten an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts MH G.m.b.H., im Gegenwert von elf tausend acht hundert

fünfundsiebzig Euro (€ 11.875.-). Der Betrag gilt als abgegolten nach Unterzeichnung der entsprechenden Urkunde in Deutschland.

Ist der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Die vorgenannte Gesellschaft deutschen Rechts MH G.m.b.H, welche hier vertreten ist durch ihren allein vertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Marco HILL, vorgeannt, welcher erklärt die vorhergehende Anteilübertragung anzunehmen.

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts MH G.m.b.H., vertreten wie vorerwähnt, ist von heute an Eigentümerin der ihr übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Herr Marco HILL, vorgeannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft Lean4Health S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts MH G.m.b.H. und Herr Alexander KÜSTNER, vorgeannt, den instrumentierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNF UND ZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts MH G.m.b.H., mit Sitz in D-54294 Trier, Monaiser Strasse, 27, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter der Nummer HRB 42419, fünfundneunzig Anteile	95
- Herr Alexander KÜSTNER, Diplom-Fitnessökonom, wohnhaft in D-54439 Fisch, In der Heinert 12b, fünf Anteile	5
Total: ein hundert Anteile	100

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. HILL, A. KÜSTNER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 juin 2013. Relation: ECH/2013/1080. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 25. Juni 2013.

Référence de publication: 2013084115/71.

(130103617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Galway I S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Odeon Investments S.à r.l.)

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 177.808.

In the year two thousand and thirteen.

On the thirty first day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1. The company ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P. with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1 - 1104 Cayman Islands, and

2. the company WAKEFIELD SECURITIES LLC. with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America,

both represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Odeon Investments S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg) on May 22, 2013, not yet published at the Memorial C,

and that the appearing parties have taken the following resolution unanimously:

Resolution

The name "Galway I S.à r.l." is adopted by the company, and article two of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 2** . The company's name is "Galway I S.à r.l."."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le trente et un mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. La société ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P. avec siège à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1 - 1104 Iles Caïmans, et

2. la société WAKEFIELD SECURITIES LLC. avec siège à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique,

toutes deux représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et la mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la société à responsabilité limitée "Odeon Investments S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 mai 2013, non encore publié au Mémorial C,

et que les comparantes ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

La dénomination sociale "Galway I S.à r.l." est adoptée par la société, et l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2** . La société prend la dénomination de "Galway I S.à r.l."."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juin 2013. Relation: EAC/2013/7323. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013084209/80.

(130103655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

T.K.L. Treuhand Kontor Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5651 Mondorf-les-Bains, 20, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 89.566.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil treize, le quatorze juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean ECONOMIE, expert comptable OEC, demeurant à Luxembourg,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société «T.K.L. Treuhand Kontor Luxemburg S.A.», établie et ayant son siège social au 51, rue Alber 1^{er}, L-1117 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg, B 89566,

constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 196 du 19 mai 1994,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich en date du 23 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 741 du 15 mai 2002,

et en dernier lieu par du notaire soussigné en date du 17 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2248 du 17 novembre 2009.

III. Que l'ordre du jour des présentes est le suivant:

1.- Rectification d'une erreur matérielle survenue lors de l'acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich en date du 23 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 741 du 15 mai 2002, et ce au niveau de l'indication du capital social après conversion du franc luxembourgeois en euro, étant donné que dans cet acte, le capital social de la société, s'élevant à cette époque à LUF 1.250.000, avait été converti en Euro au taux de change fixe de 1.-EUR = 40,3399 LUF, mais avait été erronément indiqué en euro comme suit: EUR 30.897, alors qu'il aurait dû être indiqué en euro comme suit: 30.986,69.

2.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg vers L-5651 Mondorf-les-Bains, 20, rue Paul Eyschen, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

Suite à ce qui précède, l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire unique constate qu'il y a lieu de procéder à la rectification d'une erreur matérielle survenue lors de l'acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich en date du 23 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 741 du 15 mai 2002, déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 février 2002,

et ce au niveau de l'indication du capital social après conversion du franc luxembourgeois en euro.

En effet, dans cet acte du 23 janvier 2002, le capital social de la société, s'élevant à cette époque à LUF 1.250.000, avait été converti en Euro au taux de change fixe de 1.-EUR = 40,3399 LUF,

mais avait été erronément indiqué en euro comme suit: EUR 30.897, alors qu'il aurait dû être indiqué en euro comme suit: EUR 30.986,69.

Suite à la rectification qui précède et par suite du fait que le capital autorisé, créé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2002, est venu à expiration en 2007,

l'article 5 des statuts doit se lire comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf Eurocents (EUR 30.986,69), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'actionnaire unique respectivement de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg vers L-5651 Mondorf-les-Bains, 20, rue Paul Eyschen,

et modifie en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (1.000.- EUR), sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Econome et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2013. Relation: LAC/2013/27892. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084379/69.

(130103723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Schroder Special Situations Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 58.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084342/10.

(130104176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

GIB Group International, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 19.544.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2013

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de reconduire les mandats d'administrateurs de Messieurs WINANDY et DELLOYE et DEJONGHE, le mandat d'administrateur délégué de Monsieur WINANDY ainsi que le mandat de la société INTER-AUDIT. Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Marie-Claire CASTELLUCCI

Fondé de pouvoirs

Référence de publication: 2013084444/15.

(130103856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.
